Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260402-24_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 13
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 27/03/2026

Le deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : DE LORGERIL Bertrand, GICQUEL Jacqueline (Pouvoir à SULLEROT Laurent), LE BLEVEC Mickaël
Absents :

Secrétaire de séance : BOUCHET Isabelle

24/2026	**Commission des impôts directs : proposition d'une liste de membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

↳ **Décide** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions énumérées ci-dessus,
↳ **Précise** que les commissaires titulaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques parmi les contribuables figurant sur la liste établie par le conseil municipal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)